



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2024

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget 2024 en retraçant les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Selon les estimations de l'Insee fournies pour le Projet de Loi de Finances (PLF 2024), l'augmentation des prix est estimée à 4,9%. Mais cette prévision a été faite sans les nouvelles tensions géopolitiques.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024 et est constitué des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et investissement. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Après un rythme significatif d'investissement sur la période 2021/2023, une pause est proposée pour 2024 afin de reconstituer notre capacité d'investissement en prévision de la création du projet MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

A ce stade, le budget primitif ne comprend pas la valorisation de ce projet qui fera l'objet d'une décision modificative à l'issue de l'étude financée par une subvention obtenue dans le cadre de la DETR.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 637 631 €, soit une augmentation de 1.06 % par rapport au Budget 2023. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
011 – Charges à caractère général	343 392 €	241 302 €	-102 090 €	-29,73%
012 – Charges de personnel	62 770 €	50 400 €	-12 370 €	-19,71%
014 – Atténuation de produits	36 324 €	36 774 €	450 €	1,24%
65 – Subventions et autres charges	69 685 €	90 485 €	20 800 €	29,85%
66 – Frais financiers	6 000 €	9 845 €	3 845 €	64,08%
67 – Charges exceptionnelles	500 €	0 €	-500 €	-100,00%
TOTAL Dépenses réelles	518 671 €	428 806 €	-89 865 €	-17,33%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 990 €	15 572 €	1 582 €	11,31%
023 – Virement à la section d'investissement	67 320 €	198 271 €	130 951 €	194,52%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	599 981 €	642 649 €	42 668 €	7,11%

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
Achat de matières et de fournitures	35 000 €	39 100 €	4 100 €	11,71%
Services extérieurs (entretien, maintenance, ...)	56 600 €	32 710 €	-23 890 €	-42,21%
Autres services extérieurs	250 992 €	167 992 €	-83 000 €	-33,07%
Impôts et taxes versés	800 €	1 500 €	700 €	87,50%
TOTAL	343 392 €	241 302 €	-102 090 €	-29,73%

A noter la hausse du coût des fluides.

Sont également prévus :

- la fin des travaux en régie à l'étage de la Maison Multi-Activités pour 8 000 €,
- des travaux de voirie, notamment impasse du POITOU.
- Les charges de personnel anticipent la fin de contrat de l'employé communal et sont calculés sur 9 mois pour ce poste.
- Les atténuations de produits correspondent aux reversements de fonds à l'Etat (dont FNGIR).
- L'augmentation de notre participation aux frais de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS du Vrin) reste un des postes de charges principales. Pour cette année, le budget du SIVOS est de 47 972 € (soit 2 998 € par élève) auquel il faut rajouter un complément 2023 à payer de 6 277.50 €.
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations restent stables pour environ 2 885 €.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location foyer communal), aux loyers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Il est à noter, que compte tenu de la baisse des droits de mutation liée à une chute de près de 50% des transactions immobilières au niveau départemental, une perte d'environ 19 000 € de recette est envisagée.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 637 631 €. Elles sont en augmentation de 1.06 % par rapport au BP 2023 et sont réparties ainsi :

	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
013 – Atténuations de charge	0 €	0 €	0 €	0,00%
70 - Produits des services	3 570 €	1 050 €	-2 520 €	-70,59%
73 - Impôts et taxes	201 968 €	214 421 €	12 453 €	6,17%
74 - Dotations et participations	101 340 €	108 484 €	7 144 €	7,05%
75 Produits de gestion courantes	16 202 €	17 000 €	798 €	4,93%
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0,00%
TOTAL Recettes réelles	323 080 €	340 955 €	17 875 €	5,53%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €	0,00%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	276 901 €	301 694 €	24 793 €	8,95%
TOTAL Recettes de fonctionnement	599 981 €	642 649 €	42 668 €	7,11%

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement les taxes foncières,
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat,
- Les produits des services : les redevances d'occupation du domaine public....

1.3 La fiscalité

Une étude réalisée sur les bases fiscales laisse supposer un manque de recette sur le foncier bâti liée à une inexactitude de la classification des biens par rapport à la réalité de leur valeur fiscale (travaux d'amélioration non déclarés).

Les taux proposés sont les suivants :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâtie	38.96	39.93
Taxe foncière non bâtie	45.65	46.79
Taxe d'habitation	17.53	17.97

La commune a la possibilité de faire évoluer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais cette évolution est liée à l'évolution de la taxe foncière bâtie.

Le produit fiscal prévisionnel pour 2024 est de 200 708 € (avant augmentation) auquel sera déduit le FNGIR de 36 024 € et le coefficient correcteur de 21 505 €.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

2.1 Les dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2024 est de 78 405 €.

	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
20 - Immobilisations incorporelles	21 000 €	0 €	-21 000 €	100,00%
204 - Subventions d'équipement versées	21 260 €	0 €	-21 260 €	-100,00%
21 - Immobilisations corporelles	180 910 €	78 405 €	-102 505 €	-56,66%
23 - Immobilisations en cours	293 360 €	0 €	-293 360 €	-100,00%
TOTAL Dépenses d'équipement	516 530 €	78 405 €	-438 125 €	-84,82%
16 - Remboursement du capital de la dette	59 995 €	168 125 €	108 130 €	180,23%
TOTAL Dépenses réelles	576 525 €	246 530 €	-329 995 €	-57,24%
001 - Déficit d'investissement reporté	1 046 €	92 083 €	91 037 €	87,33%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €	
TOTAL Dépenses d'investissement	577 571 €	338 613 €	-238 958 €	-41,37%

Les principaux postes sont :

- Remboursement du capital des emprunts : 168 125 €, dont le remboursement du prêt relais à hauteur de 115 000 €.
- Les projets 2024 (voir ci-dessous).

2.2 Les recettes d'investissement

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 77 306 € pour 2024 :

	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cession d'immobilisations	103 000 €	0 €	-103 000 €	-100,00%
10 - Dotations, fonds et réserves	44 388 €	58 086 €	13 698 €	30,86%
13 - Subventions d'investissement reçues	212 060 €	18 645 €	-193 415 €	-91,21%
16 - Emprunts et dettes	136 813 €	575 €	-136 238 €	-99,58%
TOTAL Recettes réelles	496 261 €	77 306 €	-418 955 €	-84,42%
001- Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	67 320 €	198 271 €	130 951 €	194,52%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 990 €	15 572 €	1 582 €	11,31%
TOTAL Recettes d'investissement	577 571 €	291 149 €	-286 422 €	-49,59%

Les principaux postes sont :

- Le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement : 13 467 €,
- Les opérations d'ordre de transfert entre section : 15 572 € pour les amortissements,
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement : 198 271 €.

2.3 Les projets 2024

Sont prévus pour l'année 2024 :

Opération	Dépenses	Recettes (subventions)
Aménagement carrefour Chantereine/rue de l'Eglise	36 855 €	9 213 €
Plateau Grande Rue	37 750 €	9 432 €
Achat matériel de voirie	1 800 €	0 €
TOTAL	76 405 €	18 645 €

2.4 Les restes à réaliser de 2023

Les projets 2023 à finir :

Opération	Dépenses	Recettes (subventions)
Etude de la MAM	20 000 €	10 000 €
SDEY - Point lumineux containers	7 300 €	3 382 €
SDEY - borne de recharge électrique	6 980 €	0 €
Espace multi-sports	48 520 €	100 420 €
Autres investissements	4 800 €	0 €
SDEY - Isolation maison multiactivités T3	0 €	2 546 €
Bache incendie Chantereine	0 €	10 756 €
Bache incendie Bouviers	0 €	7 960 €
TOTAL	87 600 €	135 064 €